CHEVAL QUÉBEC

Concours complet - Épreuves combinées
Règlements 2016

TABLE DES MATIÈRES

GÉNÉRALITÉS 3

1.1 INSCRIPTIONS 3
1.2 HARNACHEMENT 3
1.3 DOSSARD MÉDICAL 3
1.4 TENUE VESTIMENTAIRE 3
1.5 MANÈGE D'ÉCHAUFFEMENT 4

2. CALCUL DES POINTS 5

2.1 TOTAL DES POINTS : ÉPREUVES COMBINÉES 5
2.2 CALCUL DU RÉSULTAT EN DRESSAGE 5
2.3 POINTAGE DES SAUTS D'OBSTACLES NON-FIXES 5
2.4 POINTAGE DES SAUTS D'OBSTACLES FIXES 5
2.5 DÉFINITIONS DES FAUTES DANS LE CADRE DE L'ÉPREUVE DE SAUTS COMBINÉS 6

3. DRESSAGE 8

3.1 MANÈGE 8
3.2 LECTURE 8
3.3 CRAVACHES 8

4. PARCOURS DE SAUTS D'OBSTACLES COMBINÉS 9

4.1 TRACÉ 9
4.2 VITESSES ET DISTANCES 9
4.3 BALISAGE DU PARCOURS 9
4.4 LE PLAN DU PARCOURS 10
4.5 AJUSTEMENT DE LA LONGUEUR DU PARCOURS 10

5. OBSTACLES D'ÉPREUVES COMBINÉES 11

5.1. DIMENSIONS 11
5.2 TYPE D'OBSTACLES 11

6. CHRONOMÉTRAGE 13

6.1 TEMPS DU PARCOURS 13
6.2 TEMPS ALLOUÉ 13
6.3 ENREGISTREMENT DU TEMPS 13
6.4 FAUTES 13

7 FANIONS 14

GÉNÉRALITÉS

Les épreuves combinées reconnues par Canada Hippique comprennent une phase de dressage et une phase de saut d'obstacles incluant des obstacles de cross-country. Les deux phases ont lieu la même journée et le cavalier doit monter le même cheval pour les deux phases. Ce sont les résultats additionnés des deux phases qui déterminent les gagnants. **(art D201.1)**

1.1 Inscriptions :

Un couple cavalier/cheval peut s'inscrire à deux niveaux consécutifs.
Un cheval peut être monté par 2 cavaliers.
Un cheval ne peut être monté dans plus de deux épreuves combinées.

1.2 Harnachement :

Épreuve de dressage : voir règlement CH livre E chapitre 4.
Épreuve combinée (réf. cross country) : voir règlement CH livre D 115.3
Les équipements autorisés doivent être affichés au secrétariat.

Inspection du harnachement, de l'équipement et de la tenue vestimentaire :
Un commissaire doit être nommé responsable de l'inspection du harnachement, de l'équipement (y compris des cravaches et des éperons) et de la tenue vestimentaire de chaque concurrent et de chaque cheval avant le début de chaque épreuve de dressage (**art D114. 5.3**), et épreuves combinées de sauts. Il est de la responsabilité du concurrent de se présenter au commissaire avant l'épreuve.

1.3 Dossard médical

Durant les épreuves combinées de sauts, **tous les compétiteurs doivent porter, à l'extérieur de leurs vêtements, un brassard médical** ou une fiche médicale réglementaire dûment approuvée et remplie.
Aucun compétiteur ne pourra débuter l'épreuve de sauts combinés sans son brassard médical fixé au bras avec fiche médicale dûment remplie (**art D111.2*****)***

> **.*Après une chute, il est obligatoire et de la responsabilité du compétiteur de se présenter aux premiers soins et de faire remplir le rapport de chute conjointement avec le juge de saut qui a été témoin de la chute et des premiers soins. (art D111.3)***

1.4 Tenue vestimentaire:

Épreuve combinées de sauts: Les vêtements légers sont acceptables pour cette épreuve. Les concurrents peuvent porter une chemise ou un tricot de n'importe quelle couleur à manches courtes ou longues.
Le port de la veste de sécurité est obligatoire.

1.5 Manège d'échauffement

Il est défendu, sous peine d'élimination, que quelqu'un d'autre que le compétiteur monte un cheval lors de la compétition. **(art D 107.2)**
Les sauts de pratique dans l'aire d'échauffement sont identifiés avec des fanions rouge et blanc et doivent être sautés dans la bonne direction selon les fanions affichés. (**art D107.5**)

Un jury de terrain, composé d'officiels et de personnes expérimentées, doit être nommé pour être au service des cavaliers en cas de litige.

2. CALCUL DES POINTS

2.1 Total des points : Épreuves Combinées

Les points en concours complet se calculent par notes négatives. On additionne les notes négatives de l'épreuve de dressage (points non obtenus) et de l'épreuve à l'obstacle (saut fixes et non-fixes) pour obtenir le total des notes négatives qui détermine le classement. Le total le plus bas détermine le/la gagnant(e).

2.2 Calcul du résultat en dressage :

Première erreur : 2 points
Deuxième erreur : 4 points
Troisième erreur : Élimination

Les bonnes notes, de 0 à 10, attribuées par le juge pour chaque mouvement numéroté de la reprise de dressage et les notes d'ensemble sont additionnées, en déduisant les erreurs de parcours ou de reprise.
Le pourcentage par rapport au maximum possible est ensuite calculé. Le pourcentage est obtenu comme suit : le total des bonnes notes (moins les erreurs de parcours ou de reprise) divisé par la note maximale possible et en multipliant par 100 et arrondi à deux décimales = note individuelle

Pour convertir cette note individuelle en points de pénalité, ce total doit être soustrait de 100 et multiplié par 1,5 en arrondissant le résultat à une décimale. Le total final est le total de pénalité de la reprise

2.3 Pointage des sauts d'obstacles non-fixes

Fautes:
Obstacle renversé : 4 points
Première désobéissance : 4 points
Deuxième désobéissance : 8 points
Troisième désobéissance à tout moment durant l'épreuve : Élimination
Première chute du cheval ou du concurrent : Élimination, retrait obligatoire et interdiction de poursuivre hors-concours.

2.4 Pointage des sauts d'obstacles fixes

Fautes
Premier refus, dérobade ou volte : 20 points

Deuxième refus, dérobade ou volte au même obstacle : 40 points supplémentaires
Troisième refus, dérobade ou volte durant la phase : Élimination, retrait obligatoire et interdiction de poursuivre hors-concours.
Première chute du concurrent : Élimination et obligation de se retirer

Pénalités de temps
- Pénalités pour **dépassement (trop lent)** du temps optimum: 0,4 point par seconde entamée, après la fenêtre de 20 secondes.
- Temps optimum = distance/vitesse
- Dépassement du temps limite (2 x le temps optimum) = Élimination
- Pénalités de temps pour **vitesse excessive** : Chaque seconde entamée **sous** le temps optimum, avec une fenêtre de 20 secondes, entraîne une pénalité de un point par seconde.

Autres motifs d'élimination
- Prendre délibérément le départ avant d'en recevoir le signal.
- Franchir ou tenter de franchir un obstacle sans casque protecteur ou avec un casque dont la courroie de sécurité est détachée.
- Ne pas s'arrêter lorsque le cavalier en reçoit le signal.
- Recevoir de l'assistance
- Ne pas rectifier une erreur de parcours.
- Omettre un obstacle, ou un passage obligatoire.
- Franchir de nouveau un obstacle déjà franchi.
- Franchir un obstacle dans le mauvais ordre.
- Modifier les obstacles.
- Se soustraire à l'inspection de l'équipement.
- Ne pas passer à cheval la ligne de départ ou d'arrivée.

2.5 Définitions des fautes dans le cadre de l'épreuve de sauts combinés

Refus : Aux obstacles ou aux éléments en hauteur (dépassant 30 cm), un cheval est considéré avoir refusé s'il s'arrête devant l'obstacle ou devant l'élément à franchir. Après un refus, si le concurrent redouble ou renouvelle ses efforts sans succès ou si le cheval est de nouveau amené à l'obstacle et s'arrête à nouveau, il s'agit d'un deuxième refus; et ainsi de suite.
Sur tous les autres obstacles (30 cm ou moins), un arrêt suivi immédiatement d'un saut de pied ferme n'est pas pénalisé, mais si l'arrêt se maintient ou se prolonge de quelle que façon que ce soit, cela constitue un refus. Le cheval peut faire un pas de côté, mais s'il recule, ne serait-ce que d'un pied, ce mouvement est considéré comme un refus. Si le cheval hésite mais continue son mouvement vers l'avant, ce n'est pas considéré un refus.

Dérobade : Un cheval est considéré comme ayant dérobé quand, présenté devant un élément ou un obstacle, il l'évite de telle manière que sa tête et son encolure ainsi que la tête du cavalier en selle évitent de passer entre les extrémités de l'élément ou de l'obstacle jalonné. Un concurrent sera également pénalisé de 20 points si le cheval évite consciemment la partie de l'obstacle sur

laquelle il a été présenté, mais réussit à négocier l'obstacle à un autre endroit, entre les fanions. Cependant un concurrent est autorisé à changer d'avis quant à l'endroit où il va sauter l'obstacle ou l'élément à n'importe quel moment, sans pénalité, suite à une erreur sur l'obstacle ou l'élément précédent. Si, cependant le cheval évite la partie de l'obstacle sur laquelle il a été présenté, 20 points de pénalités seront encourus.

Volte : Dans le cas d'obstacles simples, un cheval est pénalisé pour volte si, au moment de tenter de franchir l'obstacle, il traverse sa trace initiale avant d'avoir réussi à franchir l'obstacle.
Après un refus, une dérobade ou une volte, un cavalier n'est pas pénalisé s'il traverse sa trace initiale afin de faire un autre essai, ni s'il effectue une ou plusieurs voltes avant de ramener son cheval au même obstacle.
Aux obstacles numérotés séparément, le concurrent peut sans pénalité faire des voltes entre ou autour des obstacles tant qu'il n'a pas présenté son cheval aux obstacles suivants. (Voir annexe 5 des règlements CH)

3. Dressage

3.1 Manège

La dimension du manège de dressage est 20 x 40 **(art E.7.32)**

3.2 Lecture

La lecture des reprises de dressage est autorisée.

3.3 Cravaches

Le port d'une cravache, n'excédant pas une longueur de 120 cm (lanière incluse), est autorisé dans l'aire d'échauffement de dressage ainsi que pour exécuter les reprises de dressage des concours combinés et des épreuves combinées sauf lors des championnats de division. Les cavalières montant en amazone sont autorisées à porter une cravache à toutes les reprises de dressage incluant les reprises de championnats. Une chambrière standard peut être utilisée pour longer un cheval. Les cravaches portées dans les épreuves de cross-country et de saut d'obstacles ne doivent pas être plombées à leur extrémité ou dépasser 75 cm (30 po.) de longueur. Les cravaches télescopiques sont interdites dans les aires d'échauffement ou de compétition.

4. Parcours de sauts d'obstacles combinés

4.1 Tracé

Le tracé du parcours doit être sinueux, avec des changements de direction, et doit comprendre des distances adéquates. On n'exige aucune acrobatie du cheval dans la façon dont il doit sauter ou tourner. De plus, aucun passage obligatoire n'est inclus.

4.2 Vitesses et distances

La longueur est mesurée avec précision à un mètre près, en tenant compte, dans les tournants surtout, de la ligne normale suivie par un cheval. Cette ligne normale doit passer par le milieu de l'obstacle.

4.3 Balisage du parcours

Des fanions entièrement rouges des deux côtés et des fanions entièrement blancs des deux côtés doivent être utilisés pour indiquer les détails suivants du parcours :

- Le départ
- Les limites latérales des obstacles; Les fanions devraient être fixés à l'intérieur de l'encadrement ou des chandeliers des obstacles. Ils peuvent aussi être fixés à un support indépendant. Un fanion rouge et un fanion blanc doivent indiquer les obstacles verticaux et au moins deux fanions rouges et deux fanions blancs doivent délimiter les obstacles en largeur et les obstacles ascendants.
- L'arrivée.

Le compétiteur doit passer entre le(s) fanion(s) rouge(s) (à sa droite) et le(s) fanion(s) blanc(s) (à sa gauche).

Le départ (art D308.1.1 et 1.3.2)

Le départ de l'épreuve combinée doit être donné **par l'officiel** de départ. Les compétiteurs qui prennent délibérément le départ sans avoir reçu l'ordre de **l'officiel de départ** sont passibles d'élimination à la discrétion du jury de terrain. Il n'est pas nécessaire que le cheval soit absolument immobile, mais le compétiteur ne doit en aucun cas profiter d'un départ lancé. Chaque compétiteur doit être avisé suffisamment d'avance de l'heure à laquelle il est attendu au départ, mais il incombe aux compétiteurs d'être prêts à prendre le départ à l'heure exacte. À moins de directives contraires, tous les départs sont donnés à l'heure exacte publiée. **Le concurrent doit partir au décompte de zéro, de la part de l'officiel de départ.**

Si, pour toute autre raison, un concurrent n'est pas prêt à prendre le départ à l'heure prévue, le juge au départ peut l'autoriser à prendre le départ, dès qu'il est prêt, aux conditions suivantes :

Un concurrent en retard ne sera pas autorisé à prendre le départ s'il est susceptible de gêner le concurrent suivant ni après le concurrent suivant. Dans ce cas, son heure de départ sera enregistrée comme s'il avait pris le départ à l'heure prévue.

Ligne de départ.
La ligne de départ ne doit jamais être à plus de 25 m, ni à moins de 15 m du premier obstacle qui ne peut être un obstacle fixe.

4.4 Le plan du parcours

Le plan doit indiquer l'emplacement des lignes de départ et d'arrivée; l'emplacement relatif et le numéro de chaque obstacle; le tracé à suivre, signalé au moyen d'une série de flèches indiquant le sens dans lequel chaque obstacle doit être franchi; la longueur du parcours; la vitesse prescrite; le temps accordé et la limite de temps; ainsi que les décisions du jury de terrain relativement au parcours. Le plan du parcours doit être ***affiché au moins avant le début de la compétition.***

La marche du parcours doit être exécutée à pied.

4.5 Ajustement de la longueur du parcours

Une fois l'épreuve commencée, seul le jury de terrain peut décider qu'une erreur flagrante a été commise dans le calcul de la longueur du parcours. Cette décision doit être prise après la sortie du troisième concurrent qui termine le parcours sans chute ni désobéissance. S'il est évident qu'une erreur a été commise, le jury de terrain a la possibilité de modifier le temps accordé.

5. Obstacles d'épreuves combinées

Saut d'obstacles	Pré-débutant	Débutant	Pré-entraînement
Vitesse	325 m/m	**350 m/m**	**400 m/m**
Distance	**600-1000m**	**600-1000m**	**600-1200m**
Nbre d'efforts (sauts)	12-15	**12-16**	**14-20**
Hauteur maximum	2' (61 cm)	2'6'' (75 cm)	3' (91 cm)
Largeur – Point plus élevé	2' (suggéré 61 cm)	2'9'' (85 cm)	3'3 (1,15 m)
Largeur – Base	90 c, (suggéré)	1 m	1,20 m

Note : Au moins 40% d'efforts sont des sauts fixes

5.1. Dimensions

Les dimensions maximales permises pour chaque niveau de compétition ne doivent pas excéder les limites. Au moins le tiers des obstacles non fixes doit atteindre la hauteur maximale. Un maximum de 50% des obstacles fixes devraient être à hauteur maximale.

5.2 Type d'obstacles

Les combinaisons fermées et partiellement fermées ne sont autorisées qu'en pré-entraînement. Le passage à l'eau est permis en pré-entraînement mais ne peut être obligatoire. Les fanions devront être placés en conséquence ou des fanions alternatifs (*black flag*) peuvent être utilisés **(art.310.2.3)**. Pour des raisons de sécurité, il est interdit de se servir de barres non fixées au sol en guise de barres d'appel. Les cuillères et chevilles de plastique ou les cuillères de sécurité de 25mm approuvées par la FEI doivent être utilisées pour la barre du dessus à l'avant-plan, au centre et à l'arrière-plan de tous les obstacles de l'épreuve de saut d'obstacles, y compris les obstacles servant à l'échauffement.
Il est permis d'utiliser des rampes, des buttes, des fossés, des contre-haut et des contrebas. Les obstacles alternatifs sont autorisés. Ces obstacles doivent être identifiés sur le plan de parcours avec le même numéro et avec le mot « alternatif ». (*black flag*) **(art.310.2.3)**

Obstacle droit : Pour être qualifié d'obstacle droit, un obstacle ou une partie d'un obstacle doit comprendre plusieurs éléments placés les uns sur les autres sur le même plan vertical (saut vertical). Seule la chute de l'élément supérieur de l'obstacle entraîne une pénalité.

Obstacle en largeur : Lorsqu'un obstacle qui ne requiert qu'un effort de saut est composé de plusieurs éléments placés sur plusieurs plans verticaux, la chute de l'un ou l'autre de ces éléments compte pour une seule faute, quels que soient le nombre et la position des éléments qui tombent. La chute d'arbres, de haies et d'autres éléments utilisés à titre décoratif n'est pas pénalisée.

6. Chronométrage

6.1 Temps du parcours

Le temps du parcours est le temps pris par un concurrent pour terminer le parcours, plus toute correction de temps qui s'applique. Il est calculé à partir de la première de deux échéances ; soit au moment où le concurrent franchit à cheval la ligne de départ dans la bonne direction, ou à l'expiration du délai de 45 secondes après le signal de départ. Il s'écoule jusqu'au moment où le concurrent passe la ligne d'arrivée à cheval après avoir franchi le dernier obstacle. Ces deux lignes doivent être franchies dans la direction indiquée sur le plan.

6.2 Temps alloué

Le temps accordé pour un parcours est déterminé d'après la longueur de ce parcours et la vitesse stipulée. La limite de temps est égale au double du temps accordé.

6.3 Enregistrement du temps

Des chronomètres manuels qui peuvent être arrêtés et déclenchés à nouveau sans que l'aiguille ne revienne à zéro doivent être prévus. Deux chronomètres sont nécessaires en cas d'arrêt du chronomètre automatique et un chronomètre sert à mesurer le temps écoulé après le signal du départ, les désobéissances, les interruptions, le temps écoulé pour franchir la distance entre deux obstacles consécutifs et le temps limite de la défense. Un membre du jury de terrain doit avoir en main un chronomètre.

6.4 Fautes

Les fautes suivantes sont considérées des désobéissances et sont pénalisées comme telles (**Art D317**):

- un refus ;
- une dérobade ;
- une défense ;
- une volte plus ou moins régulière ou un groupe de voltes où que ce soit sur le parcours pour n'importe quelle raison.

Indépendamment de ce qui précède, ce qui suit n'est pas considéré comme une désobéissance : effectuer des voltes pendant 45 secondes après une dérobade ou un refus (que l'obstacle soit à reconstruire ou non) pour reprendre la position pour sauter cet obstacle.

Combinaisons : Une combinaison double, permise en pré-entraînement seulement, signifie un ensemble de deux obstacles distants l'un de l'autre de 7 m au minimum et de 12 m au maximum et nécessitant deux efforts de saut successifs. La **distance** se mesure du pied de l'obstacle du côté où se réceptionne le cheval au pied de l'obstacle suivant du côté de la battue. Dans les combinaisons, chaque obstacle d'un ensemble doit être sauté séparément et consécutivement, faute de quoi, le concurrent est éliminé. Les fautes commises à tout obstacle d'une combinaison sont pénalisées séparément. Les pénalités pour les fautes commises à chaque élément d'une combinaison et pendant les différentes tentatives sont comptées séparément et s'additionnent.

7 Fanions

Fanions rouges avec le numéro d'obstacle à droite et blanc à gauche

• Niveau Pré-entraînement – Numéros noirs sur fond blanc

• Niveau Débutant – Numéros noirs sur fond royal

• Niveau Pré-Débutant– Numéros noirs sur fond jaune

Des fanions entièrement rouges des deux côtés et des fanions entièrement blancs des deux côtés doivent être utilisés pour indiquer certains détails du parcours.

Les fanions marquent :

- Le départ
- Les limites latérales des obstacles; Les fanions devraient être fixés à l'intérieur de l'encadrement ou des chandeliers des obstacles. Ils peuvent aussi être fixés à un support indépendant. Un fanion rouge et un fanion blanc doivent indiquer les obstacles verticaux et au moins deux fanions rouges et deux fanions blancs doivent délimiter les obstacles en largeur et les obstacles ascendants.
- L'arrivée.

Le compétiteur doit passer entre les fanions : rouge à sa droite et blanc à sa gauche. Les fanions sont utilisés pour délimiter les obstacles ou pour préciser tous changements de direction obligatoires. Les compétiteurs sont tenus de respecter les fanions sous peine d'élimination. (Art. D309)

Concours complet - Épreuves combinées

REPRISES DE DRESSAGE

Dressage CANADA
www.equinecanada.ca/dressage

a committee of un comité de
EQUINE HIPPIQUE CANADA
2685 Queensview Drive, Suite 100 - Ottawa - ON, K2B 8K2 - Canada
2685, Pr. Queensview, bureau 100 - Ottawa (ON), K2B 8K2 - Canada

FROM PADDOCK TO PODIUM | DU PADDOCK AU PODIUM

Pré-Débutant / Pas – Trot Reprise B – 2010

Carrière : petite ou standard Notes max. :210

		REPRISE	Pts	Co	Total	REMARQUES
1	A X	Entrer au trot de travail enlevé Arrêt en passant par le pas Salut et repartir au trot de travail enlevé	10			
2	C	Piste à main droite	10			
3	B B	Cercle à droite de 20 mètres de diamètre au trot de travail enlevé Continuer tout droit au trot de travail	10	2		
4	K X M	Changer de main au trot de travail enlevé	10			
5	C	Pas moyen	10			
6	H X K	Pas libre, rênes lâches	10	2		
7	K A	Pas moyen Trot de travail	10			
8	B B	Cercle à gauche de 20 mètres de diamètre au trot de travail enlevé Continuer tout droit	10	2		
9	H X F	Changer de main au trot de travail enlevé	10			
10	A X	Doubler sur la ligne du milieu Arrêt en passant par le pas. Salut.	10			

NOTES D'ENSEMBLE

ALLURES (franchise et régularité)	10	2		
IMPULSION (désir de se porter en avant, élasticité des foulées, souplesse du dos, engagement des postérieurs)	10	2		
SOUMISSION (attention et confiance, harmonie, légèreté et aisance des mouvements, soumission au mors, légèreté de l'avant-main)	10	2		
CAVALIER (position et assiette, justesse et efficacité des aides)	10	2		
REMARQUES				**Sous-total:** **-erreurs:** **Total :**

Signature du juge : Date :

PAS POUR L'USAGE EN COMPÉTITION

2016 Division Débutant: Reprise #1

Compétition : _____

Date : _____

Juge : _____

No du compétiteur : _____

Nom du compétiteur : _____

Nom du cheval : _____

TOTAL DES POINTS :

Pourcentage: _____

Points pénalités: _____

Signature du juge :

2016 Concours Complet Canadien NIVEAU DEBUTANT : REPRISE #1	NO.
La transition à l'arrêt peut être effectuée en passant par le pas.	**Conditions:** **Dimension du Manège:** 20m x 40m **Intervalle entre les chevaux:** 5min

		REPRISE	PTS	MARQUE	REMARQUES
1	A C	Entrer au trot de travail Continuer sur la ligne du milieu sans arrêter Piste à main droite	10		
2	B	Cercle à droite de 20 m de diamètre au trot de travail	10		
3	Entre F et A	Départ au galop de travail sur le pied droit	10		
4	A	Cercle à droite de 20 m de diamètre au galop de travail	10		
5	Entre K et E	Départ au trot de travail	10		
6	C	Pas moyen	10		
7	MXK Entre K et A	Changer de main au pas libre sur des rênes longues Pas moyen	10 X2		
8	A	Trot de travail	10		
9	B	Cercle à gauche de 20 m de diamètre au trot de travail	10		
10	Entre M et C	Départ au galop de travail sur le pied gauche	10		
11	C	Cercle à gauche de 20 m de diamètre au galop de travail	10		
12	Entre H et E	Départ au trot de travail	10		
13	A X	Doubler dans la longueur Arrêt. Salut.	10		

Quitter en A au pas libre sur des rênes longues.
À moins d'indication contraire, le travail au trot peut être effectué assis ou enlevé.

NOTE D'ENSEMBLE:			Pts	Mark	Remarques
1	**ALLURES**	franchise et régularité	10		
2	**IMPULSION**	désir de se porter en avant, élasticité des foulées, souplesse du dos et engagement de l'arrière-main	10		
3	**SOUMISSION**	attention et confiance, harmonie, légèreté et aisance des mouvements, soumission au mors, légèreté de l'avant-main	10		
4	**CAVALIER**	position et assiette, précision et effet des aides	10		
		Nombre Maximal de Points Possibles	**180**		
REMARQUES SUPPLÉMENTAIRES:				**Sous-Total:**	
				Erreurs: (-_____)	
				Totale des Points:	
				Pourcentage:	
				Points Pénalités:	

ERREURS: Erreurs du cours et les omissions sont pénalisées - Déduit du sous-total pour arriver à tous les points gagnés comme suit :

Première Erreur: 2 points
Deuxième Erreur: 4 points
Troisième Erreur: Élimination

Division Pré Entraînement: Reprise #1

Compétition : _____

Date : _____

Juge : _____

No du compétiteur : _____

Nom du compétiteur : _____

Nom du cheval : _____

TOTAL DES POINTS :

Pourcentage: _____

Points pénalités: _____

Signature du juge :

2016 Concours Complet Canadien NIVEAU PRE ENTRAÎNEMENT : REPRISE	NO.
La transition à l'arrêt peut être effectuée en passant par le pas.	**Conditions:** **Dimension du Manège:** 20m x 40m **Intervalle entre les chevaux:** 6min

		REPRISE	PTS	MARQUE	REMARQUES
1	A C	Entrer au trot de travail. Continuer sur la ligne du milieu sans arrêter Piste à main droite	10		
2	B X	Tourner à droite Cercle à droite de 20 m de diamètre	10		
3	X E EKA	Cercle à gauche de 20 m de diamètre Piste à main gauche Trot de travail	10		
4	A	Pas moyen	10		
5	FXH H	Changer de main au pas libre sur des rênes longues Pas moyen	10 X2		
6	C BE	Trot de travail Demi-cercle à droite de 20 m de diamètre	10		
7	E	Galop de travail sur le pied droit	10		
8	E	Cercle à droite de 20 m de diamètre	10		
9	Entre E et H	Trot de travail	10		
10	MXKAB	Changer de main au trot de travail	10		
11	BE	Demi-cercle à gauche de 20 m de diamètre au trot de travail	10		
12	E	Galop de travail à gauche	10		
13	E	Cercle à gauche de 20 m de diamètre	10		
14	Entre E et K	Trot de travail	10		
15	A X	Doubler dans la longueur Arrêt. Salut.	10		

Quitter en A au pas libre sur des rênes longues.
À moins d'indication contraire, le travail au trot peut être effectué assis ou enlevé.

NOTE D'ENSEMBLE:			Pts	Mark	Remarques
1	**ALLURES**	franchise et régularité	10		
2	**IMPULSION**	désir de se porter en avant, élasticité des foulées, souplesse du dos et engagement de l'arrière-main	10		
3	**SOUMISSION**	attention et confiance, harmonie, légèreté et aisance des mouvements, soumission au mors, légèreté de l'avant-main	10		
4	**CAVALIER**	position et assiette, précision et effet des aides	10		
		Nombre Maximal de Points Possibles	**200**		

REMARQUES SUPPLÉMENTAIRES:	
	Sous-Total:
	Erreurs: (-_____)
	Total des Points:
	Pourcentage:
	Points Pénalités:

ERREURS: Erreurs du cours et les omissions sont pénalisées - Déduit du sous-total pour arriver à tous les points gagnés comme suit :

Première Erreur: 2 points
Deuxième Erreur: 4 points
Troisième Erreur: Élimination